

9423 - Visiter la mosquée al-aqsa en Palestine

La question

Est-il permis à une personne résidant hors de la Palestine de voyager pour prier à la mosquée al-aqsa ?

La réponse détaillée

Visiter la mosquée al-aqsa et y prier constituent une sunna en vertu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « **On ne doit sceller une monture que pour se rendre à l'une des trois mosquées : la mosquée sacrée, ma mosquée et la mosquée al-aqsa** »

(rapporté dans les Deux Sahih)

Allah est le garant de l'assistance.